Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 T220 2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

5.4 14.06.2023 800001006662 Date d'impression 17.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Shell Gadus S3 T220 2

Code du produit : 001D8546

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Graisse lubrifiante automobile et industrielle.

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell France SAS

Landscape

22 Rte de la Demi-Lune F-92800 Puteaux : (+33) 0969366018

Téléphone : (+33) 0969366030 Téléfax

Contact pour la FDS : Pour tout renseignement sur le contenu de cette fiche tech-

nique santé-sécurité, prière de contacter lubri-

cantSDS@shell.com par e-mail.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Shell (en France 24/24h): 0800 33 86 86 (+33 4 82 90 75 50)

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Selon les données disponibles, cette substance / ce mélange ne répond pas aux critères de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

: L'Etiquette de Danger n'est pas requise Pictogrammes de danger

Pas de mention d'avertissement Mention d'avertissement

Mentions de danger DANGERS PHYSIQUES:

Non classé comme danger physique selon les critères

du CLP.

DANGERS POUR LA SANTÉ:

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 T220 2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

5.4 14.06.2023 800001006662 Date d'impression 17.11.2024

N'est pas classé comme un danger pour la santé selon

les critères du CLP.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Produit non classé dangereux pour l'environnement

selon les critères du règlement CLP.

Conseils de prudence : Prévention:

Aucune phrase de précaution.

Intervention:

Aucune phrase de précaution.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

Aucune phrase de précaution.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Composants sensibilisants : Contient un dérivé du mercaptothiadiazole.

Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance chimique évaluée comme PBT ou vPvB enregistrée conformément à la réglementation REACH.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite.

Les graisses usagées peut contenir des impuretés nocives.

L'injection sous-cutanée à haute pression peut provoquer de graves lésions, notamment des nécroses locales.

Non classé inflammable mais peut brûler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Graisse lubrifiante contenant des huiles minérales hautement

raffinées ainsi que des additifs.

L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 %

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 T220 2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

5.4 14.06.2023 800001006662 Date d'impression 17.11.2024

m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346. Classification sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L).

Composants

- Composarito			
Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	NoIndex		,
	Numéro d'enregistre-		
	ment		
Mercaptothiadiazole derivative	72676-55-2	Skin Sens. 1; H317	0,1 - 0,9
	276-763-0	Aquatic Chronic 2;	
	01-2120119820-64	H411	
Alcarylamine	68411-46-1	Repr. 2; H361	0,1 - 0,9
-	270-128-1		
	01-2119491299-23		

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau

Lors de l'utilisation d'un équipement à haute pression, une injection de produit sous-cutanée peut survenir. Dans, ce cas, la personne doit être envoyée immédiatement à l'hôpital. Ne

pas attendre que des symptômes apparaissent.

Consulter un médecin même s'il n'y a pas de blessure appa-

rente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Un délai dans l'apparition de la douleur ainsi que des lésions

tissulaires quelques heures après l'injection mettent en évi-

dence une nécrose locale.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Les blessures résultant d'une injection à haute pression nécessitent une intervention chirurgicale rapide et une thérapie éventuelle aux stéroïdes, pour minimiser les lésions tissulaires

et la perte de fonction.

Comme les blessures au point d'impact sont petites et ne reflètent pas la gravité de lésions plus profondes, une exploration chirurgicale peut être nécessaire pour déterminer l'étendue du degré d'intervention. Eviter les anesthésiants locaux ou de baigner la blessure dans de l'eau chaude car cela est susceptible de faire gonfler les tissus, provoquer des spasmes vasculaires et une ischémie. Une décompression chirurgicale

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 T220 2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

5.4 14.06.2023 800001006662 Date d'impression 17.11.2024

rapide, un débridement et un enlèvement des corps étrangers peuvent être réalisés sous anesthésie générale, et une explo-

ration plus étendue est indispensable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro: :

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Les produits de combustion peuvent comprendre:

Un mélange complexe de particules solides et liquides en

suspension dans l'air et de gaz (fumée).

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

Composés organiques et non-organiques non identifiés.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.1.2 Pour les secouristes:

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux ou rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 T220 2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

5.4 14.06.2023 800001006662 Date d'impression 17.11.2024

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts,

fossés ou rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres

moyens de confinement appropriés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes

conditions de sécurité.

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Durant la manipulation de fûts du produit, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation ap-

proprié.

Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de net-

toyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

: Conserver le récipient hermétiquement clos dans un endroit

frais et correctement ventilé.

Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent

être fermés.

Stocker à température ambiante.

Se reporter à la rubrique 15 pour toute législation complémentaire spécifique concernant le conditionnement et le stockage

de ce produit.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

interne, utiliser de l'acier doux ou du polyéthylène haute den-

sité.

Matière non-appropriée: PVC.

Consignes concernant les

récipients

: Les conteneurs en polyéthylène ne doivent pas être exposés

à des températures élevées à cause du risque de déformation

possible.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 T220 2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

5.4 14.06.2023 800001006662 Date d'impression 17.11.2024

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non applicable

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Bruine d'huile mi- nérale	Non attri- buée	TWA (fraction inhalable)	5 mg/m3	US. ACGIH Valeurs li- mites d'exposition

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

La texture semi-solide, du produit rend peu probable la génération de brouillards ou de poussières.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Semi-solide à température ambiante.

Couleur : brun clair

Point de goutte : 260 °C

Méthode: IP 396

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Inflammabilité

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

Point d'éclair : Non applicable

Viscosité

Viscosité, cinématique : Non applicable

Coefficient de partage: n- : log Pow: > 6

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 T220 2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

5.4 14.06.2023 800001006662 Date d'impression 17.11.2024

octanol/eau (basé sur les informations de produits similaires)

Densité relative : 1 (15,0 °C)

Densité : 1.000 kg/m3 (15,0 °C)

Méthode: Non spécifié

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit ne pose aucun autre danger de réactivité en dehors de ceux répertoriés dans les sousparagraphes suivants.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

Aucune réaction dangereuse n'est à prévoir si le produit est manipulé et stocké conformément aux règles.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière directe du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Un contact avec la peau et les yeux constitue les voies principales d'exposition, bien qu'une exposition puisse se produire

par suite d'une ingestion accidentelle.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 T220 2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

5.4 14.06.2023 800001006662 Date d'impression 17.11.2024

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (rat): > 5.000 mg/kg

Remarques: Faible toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (lapin): > 5.000 mg/kg Remarques: Faible toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Légère irritation cutanée.

Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les pores de la peau et entraî-

ner des troubles tels que de l'acné/la folliculite.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Légère irritation oculaire.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Pour la sensibilisation des voies respiratoires ou cutanée :

N'est pas un sensibilisant.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vivo : Remarques: N'est pas mutagène

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 T220 2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

5.4 14.06.2023 800001006662 Date d'impression 17.11.2024

germinales- Evaluation les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Non cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Remarques : Les types d'huiles minérales contenues dans le produit se

sont avérés non cancérigènes dans des études par enduction

de la peau sur l'animal.

Les huiles minérales hautement raffinées ne sont pas classées comme étant cancérigènes par l'Agence Internationale

de Recherche sur le Cancer (AIRC).

Cancérogénicité - Evaluation : Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification	
Huile minérale très raffinée	Aucune classification relative à la cancérogénicité	

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis., Non toxique pour

le développement., N'altère pas la fertilité.

Toxicité pour la reproduction :

Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 T220 2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

5.4 14.06.2023 800001006662 Date d'impression 17.11.2024

Toxicité par aspiration

Produit:

Pas de risque d'aspiration., Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les graisses usagées peuvent contenir des impuretés nocives

accumulées pendant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépend de l'utilisation de la graisse. Elles peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de

l'élimination.

TOUTE graisse usagée doit être maniée avec précaution et

tout contact avec la peau évitée.

Remarques : Une injection sous-cutanée à haute pression de produit peut

provoquer des nécroses locales si le produit n'est pas enlevé

par voie chirurgicale.

Remarques : Légèrement irritant pour le système respiratoire.

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 T220 2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

5.4 14.06.2023 800001006662 Date d'impression 17.11.2024

Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

Remarques: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l

Pratiquement non toxique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification

ne sont pas remplis.

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

Les principaux constituants sont facilement biodégradables, mais le produit contient des composants qui peuvent persister dans l'envi-

ronnement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Contient des composants potentiellement bioaccumu-

lables.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Semi-solide à température ambiante., Adsorption

dans le sol et non-mobilité dans celui-ci.

Remarques: Flotte sur l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 T220 2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

5.4 14.06.2023 800001006662 Date d'impression 17.11.2024

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance chimique évaluée

comme PBT ou vPvB enregistrée conformément à la régle-

mentation REACH..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire Ne contribue ni à la destruction de la couche d'ozone, ni à la création photochimique de l'ozone, ni au réchauffement climatique. Le produit est un mélange de composants non volatils qui, dans des conditions normales d'utilisation, ne seront pas libérés dans l'atmosphère en quantités significatives.

Mélange peu soluble.

Provoque la contamination physique des organismes aquatiques.

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

L'huile minérale ne provoque pas de toxicité chronique pour les organismes aquatiques à des concentrations inférieures à 1 mg/l.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Il faut empêcher les déchets de polluer le sol ou la nappe phréatique. Ils ne doivent pas non plus être éliminés dans l'environnement.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas se débarrasser de l'eau contenue en fond de citerne en la laissant s'écouler dans le sol. Cela contaminerait le sol

et les eaux souterraines.

Les déchets provenant d'un déversement accidentel ou d'un

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 T220 2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

5.4 14.06.2023 800001006662 Date d'impression 17.11.2024

nettoyage de cuves doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par une entreprise de collecte ou de sous-traitance agréée. La compétence de cette entreprise doit être préalablement établie.

MARPOL - Voir la Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires (MARPOL 73/78) qui fournit des aspects techniques de prévention de la pollu-

tion provenant des navires.

Emballages contaminés : Eliminer conformément aux réglementations en vigueur, de

préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préa-

lable.

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Réglementation locale

Catalogue des déchets

Code UE de destruction des déchets (CED)

Code des déchets

12 01 12*

Remarques : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et ré-

glementations régionales, nationales et locales en vigueur.

La classification des déchets relève toujours de la responsabi-

lité de l'utilisateur final.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

INON reglemente comme etant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 T220 2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

5.4 14.06.2023 800001006662 Date d'impression 17.11.2024

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

CDNI Convention relative à la gestion des déchets dans

la navigation

NST 3411 graisses lubrifiantes

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

36

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

REACH : Non établi.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 T220 2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

5.4 14.06.2023 800001006662 Date d'impression 17.11.2024

TSCA : Tous les composants sont répertoriés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique de cette substance/ce mélange n'a été effectuée par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Repr. : Toxicité pour la reproduction Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux: bw - Poids corporel: CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer;

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Shell Gadus S3 T220 2

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 21.03.2023

5.4 14.06.2023 800001006662 Date d'impression 17.11.2024

SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR